



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE N° DDCSPP PIPPV- 15-06/07

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTE N°2015058-0003 du 27/02/15 RELATIF A LA DESIGNATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES AFFILIEES ET
NON AFFILIEES AU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR**

Le Préfet d'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 57 ;

Vu l'arrêté n°2015058-0003 du 27 février 2015 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités territoriales affiliées et non affiliées au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°1506150214 du 15 juin 2015, portant composition des représentants de l'Assemblée Départementale au sein de la commission de réforme du département d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n°2015 du 1^{er} juin 2015, portant composition des représentants du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir au sein de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale (personnels administratifs, techniques et spécialisés, et sapeurs-pompiers professionnels) ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2015058-0003 du 27 février 2015, portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale pour les collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, est modifié comme suit :

Conseil Départemental d'Eure-et-Loir	
Représentants des collectivités et établissements	
Titulaires	Suppléants
HAMELIN Françoise	SOURISSEAU Gérard BAUDET Alice
LEFEBVRE Evelyne	BRETON Delphine PECQUENARD Francis

SDIS 28 – SPP et PATS	
Représentants de l'administration	
Titulaires	Suppléants
BILLARD Joël	PECQUENARD Francis LEFEBVRE Evelyne
BRETON Delphine	LEMOINE Stéphane LE DORVEN Christophe

Représentants du personnel PATS	
Titulaires	Suppléants
Cat. A – PREVOTAT Philippe	LESOT Catherine
Cat. B – YERNAUX Denis	BRUNOT Josiane LECLERC Maryse
Cat. B – SOUCHET Pierre	MONSIMIER Sylvain DESSENNE Frédéric
Cat. C – DUQUENNE David	GLOTIN Benoit LEBE Xavier
Cat. C – SOMMET Isabelle	CANITROT Virginie BENOIT Thomas

Représentants du personnel Sapeurs-pompiers professionnels	
Titulaires	Suppléants
Cat. A – Commandant ACHARD Mickael	Commandant LECUIROT Fabien Capitaine GICQUEL Nicolas

Cat. A – Médecin de classe exceptionnelle SERRANO Jean-Luc	Lieutenant-colonel ALLARD Vincent Lieutenant-colonel QUIGNAUX Jean-Paul
Cat. B – Lieutenant 2ème classe ALBANO Fabio	Lieutenant 2ème classe KISTER Alain Lieutenant 2ème classe ROGER Bruno
Cat. B – Lieutenant 1ère classe ALEPEE Robert	Lieutenant 1ère classe YVINEC Marine Lieutenant 1ère classe MONTES Mickael
Cat. C – Caporal MENAGER Julien	Sergent -Chef MOULIN Emmanuel Caporal RIGUET Thomas
Cat. C – Adjudant DE OLIVEIRA Jean-Marc	Adjudant -Chef LELONG Laurent Sergent -Chef CHAUVEAU Emmanuel

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté interministériel du 4 août 2004, le mandat des représentants des collectivités et du personnel prend fin lorsqu'ils cessent d'appartenir aux conseils ou aux commissions au titre desquels ils ont été désignés. Toutefois en cas de besoin, le mandat des membres de la commission de réforme peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

FAIT A CHARTRES LE **22 JUIN 2015**

P/LE PREFET D'EURE-ET-LOIR ET PAR DELEGATION

**Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations**

Jean-Bernard ICHE